



## IMMÉDIATEMENT

### En cas de coupure, piqûre ou contact direct sur peau lésée

- Nettoyage simple de la zone cutanée à l'eau et au savon puis rinçage.
- Ne pas frotter ni provoquer de saignement.

### En cas de projection oculaire

- Rincer abondamment à l'eau courante pendant au moins **5 minutes**, en écartant les paupières, tête inclinée vers le bas.
- Les lentilles cornéennes s'éliminent lors du lavage sinon les retirer sans délai.
- **Ne pas utiliser de collyre** ou de solutions oculaires.
- **Toujours consulter un ophtalmologue.**



Dans le cas d'un contact avec des **liquides biologiques**, appliquer le **protocole des accidents d'exposition au sang (AES)**.

## DANS TOUS LES CAS

- Faire une déclaration d'**accident du travail** (certificat médical nécessaire).
- Avertir l'**assistant de prévention** et consigner l'accident dans le **registre santé et sécurité**.
- Notifier l'accident au **conseiller de prévention**.
- Informer le **médecin du travail**.
- Préciser le **produit incriminé** pour rechercher la monographie.
- **Surveiller la cicatrisation de la blessure dans les semaines suivantes** et consulter rapidement si apparition d'une **inflammation ou nécrose**.

## PRÉVENTION

- **Respecter les bonnes pratiques de laboratoire.**
- **Limiter au maximum** l'utilisation d'instruments **piquants/coupants**.
- Porter les **équipements de protection individuelle**.
- Collecter les vêtements/protections souillés dans un sac **étanche**.